

Cahier spécial des charges MAT52-480-23

Durée de validité du marché du 2/03/2024 jusqu'au 1/03/2028

ENTRETIEN ET RÉPARATION DE DÉTECTEURS DE GAZ TYPE X-AM

PRESTATAIRE DE SERVICE:

Dräger Safety Belgium NV
Heide 10
1780 Wemmel
Tél. : 02 462 62 11
Website : www.draeger.com
Personne de contact : Arlette De Waele
Tél : 02 462 62 11
E-mail : arlette.dewaele@draeger.com

PRIX UNITAIRES POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF/CALIBRATION – RÉPARATION DES TYPES DE DÉTECTEURS DE GAZ SUIVANTS :

Type détecteur de gaz	Prix HTVA	Prix TVAC
X-am 2000	€ 110,60	€ 133,83
X-am 2500	€ 110,60	€ 133,83
X-am 5000/5600	€ 125,40	€ 151,73
X-am 7000	€ 125,40	€ 151,73
X-am 8000	€ 125,40	€ 151,73

Frais de déplacement en cas de calibrations groupées dans les zones/unités (euro/km) : € 1,20 HTVA soit € 1,45 TVAC.

Prix horaire des main-d'œuvre en cas de réparation : € 98,20 HTVA soit € 118,82 TVAC.

Les réparations ou remplacements de pièces se déroulent sur base d'une offre de prix.

Les prix unitaires des pièces de rechanges peuvent être obtenus auprès la Direction Marchés publics.

PERIODICITÉ

Les détecteurs sont entretenus et calibrés deux fois par an. La firme est chargée de convoquer les services de secours.

DÉLAI D'INDISPONIBILITÉ :

Le délai d'indisponibilité en cas d'un entretien/calibration des appareils est 3 jours ouvrables.

En cas d'urgence, un appareil de remplacement sera mis à disposition.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES :

- contrôle visuel de l'appareil,
- vérification du fonctionnement de la pompe,
- calibration de l'appareil avec l'air,
- tests de fonctionnement des cellules,
- calibration avec gaz de calibration,

- contrôles et opérations de maintenance,
- chargement des batteries,
- remplacement des batteries et des cellules si nécessaire,
- établissement d'un certificat de calibration qui reprend la preuve de calibration du détecteur en fonction des cellules présentes dans le détecteur concerné.

GARANTIE:

La durée de la garantie sur les pièces de rechanges est de 1 an.

TRANSPORT:

Les services de secours se chargent du transport des détecteurs vers la firme chargée de la prestation.

La firme se charge de l'expédition des détecteurs vers les services de secours concernés.

La fiche technique est disponible sur notre site web www.securitecivile.be